



# COMMUNE DE DROM

## PROCES-VERBAL

### Réunion du Conseil municipal du dimanche 22 mars Installation du Conseil Municipal

Séance n°3 de 10h00

Date de convocation : le 17 mars 2026

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres votants : 11

Nombre de membres présents : 11

Nombre de pouvoir : -

Présents :

Sousanna AVIET, Florence BLATRIX-CONTAT, Maud BROCHARD,  
Lucie CHEVENNEMENT, Alexis GAILLARD, Nicolas GRASSION, Yvan HERTRICH  
Bernard LARRUAT, Emmanuel MANNISSIER, Colette PARRAIN, Nicolas SAMSON.

Absent(e)s excusé(e)s :

Arrivé(es) en retard :

Secrétaire de séance : Maud BROCHARD

La réunion d'installation du Conseil Municipal, renouvelé le 15 mars dernier lors du 1er tour des élections municipales, est ouverte par Monsieur Michel GUILLOT, Maire de Drom.

Il demande au doyen d'âge, Monsieur Bernard LARRUAT, de présider la séance pour élire le futur Maire de Drom.

Monsieur Bernard LARRUAT préside alors l'assemblée.

Dans un premier temps, Monsieur Bernard LARRUAT, invite les membres du Conseil municipal à formuler leurs remarques et observations relatives au procès-verbal n°02 de la séance de 10h00 du 1214 mars 2026.

Le procès-verbal n°02 de la séance de 10h00 du 1214 mars 2026 est approuvé à l'unanimité.

Dans un second temps, Monsieur Bernard LARRUAT constitue un bureau :

- secrétaire de séance : Madame Maud BROCHARD,
- assesseurs : Madame Florence BLATRIX CONTAT et Monsieur Emmanuel MANISSIER.

**Monsieur Bernard LARRUAT procède alors à l'élection du Maire.**

### Délibération N1 – Election du Maire

Monsieur Bernard LARRUAT demande quels sont les conseillers souhaitant se présenter à la fonction de Maire. Un seul candidat répond favorablement, Monsieur Yvan HERTRICH.

Le scrutin à bulletin secret à la majorité absolue (pour les deux premiers tours), est organisé.

Les résultats de ce vote sont les suivants :

Nombre de conseillers municipaux : 11  
Nombre de conseillers votants : 11  
Nombre de bulletins nuls : 0  
Nombre de bulletins blancs : 2  
Nombre de suffrages exprimés : 9  
Majorité absolue : 6

**Monsieur Yvan HERTRICH est donc élu Maire de Drom.**

Monsieur le Maire, Yvan HERTRICH, prend alors la présidence de la séance pour procéder à la désignation du nombre d'adjoint l'élection.

### Délibération N°2 – Désignation du nombre d'adjoint(e)(s)

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a, dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoint(e)(s). Il explique que le nombre d'adjoint(e)(s) au maire est compris entre 1 adjoint(e) et au maximum 30% de l'effectif légal du conseil municipal.

Pour la commune de Drom, le nombre d'adjoint(e)(s) se situe entre 1 et 3.

Monsieur le Maire propose de créer 2 postes d'adjoint(e)s.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la désignation de deux adjoint(e)s.

**Monsieur le Maire procède ensuite à l'élection des adjoint(e)s.**

Le scrutin de liste paritaire à la majorité absolue (pour les deux premiers tours) est alors organisé.

Monsieur le Maire laisse le temps aux listes de se présenter.

Une seule liste se présente : liste de Monsieur Bernard LARRUAT

- 1<sup>er</sup> adjoint : Monsieur Bernard LARRUAT
- 2<sup>eme</sup> adjointe : Madame Lucie CHEVENNEMENT

Le scrutin à bulletin secret est organisé.

Les résultats de ce vote sont les suivants :

Nombre de conseillers municipaux y compris le Maire : 11

Nombre de votants : 11

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés pour la liste de Monsieur Bernard LARRUAT : 11

Majorité absolue : 6

**La liste de Monsieur Bernard LARRUAT est élue :**

- **Monsieur Bernard LARRUAT est élu 1<sup>er</sup> adjoint**
- **Madame Lucie CHEVENNEMENT est élue 2eme adjointe**

Le procès-verbal et la feuille de proclamation de l'élection du Maire et des Adjoint(e)s, sont alors dressés et signés par les assesseurs, la secrétaire de séance et les élus intéressés.

En vertu de l'article L 2127-7 du Code général des collectivités territoriales Monsieur le Maire procède à la lecture de la Charte des Elus puis en remet un exemplaire à chaque élu ainsi qu'une copie du chapitre III du CGCT relatif aux conditions d'exercice des mandats municipaux.

Monsieur le Maire remercie le Conseil Municipal pour sa confiance et les administrés présents lors de cette séance.

**La séance est levée à 10h45.**